

conventions
état-régions

télévisions
locales

cinéma
itinérant

tables rondes

LES RENCONTRES
PROFESSIONNELLES
IMAGES EN RÉGION
2009

synthèses



conventions
état-régions

télévisions
locales

cinéma
itinérant

tables rondes

LES RENCONTRES
PROFESSIONNELLES
IMAGES EN RÉGION
2009

synthèses

Centre Images

24, rue Renan
37110 CHÂTEAU-RENAULT
Tél. 02 47 56 08 08
infos@centreimages.fr
www.centreimages.fr

Avec le soutien

Région Centre
Centre national du cinéma et de l'image animée
Direction régionale des Affaires culturelles

Directeur de la publication

Emmanuel Porcher

Coordination

Yohann Nivollet

Synthèses

Béatrice de Mondenard

Maquette

Dominique Bastien

Affiche du Festival du film de Vendôme 2009

Sébastien Laudenbach

Photos

Tous droits réservés

Impression

LNG (44)

Février 2010

Gratuit, vente interdite

Les conventions Etat-Régions

A l'approche des élections régionales, et dans un contexte mouvant et incertain, Centre Images a organisé un débat sur les futures conventions Etat-Régions 2011-2013 afin de réaliser un bilan de l'action menée et de réfléchir au pourquoi et au contenu des prochaines conventions.

MODÉRATEUR

Didier Salzgeber, directeur, Arteca.

INTERVENANTS

Yvon Goutal, avocat au barreau de Paris, Cabinet Goutal, Alibert et associés

Serge Steyer, président de Films en Bretagne.

Quelles perspectives pour les futures conventions CNC 2011-2013 ?

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel a la chance de bénéficier d'un dispositif original de conventionnement entre le Centre national du cinéma et de l'image animée et les collectivités territoriales, en particulier les conseils régionaux. D'autres secteurs culturels, comme le spectacle vivant par exemple, souhaiteraient pouvoir disposer d'un tel dispositif. Cette politique ambitieuse de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle d'une part, et à l'éducation artistique d'autre part, a permis en 2008 de mobiliser plus de 84 millions d'euros sur l'ensemble du territoire national. Les « Conventions CNC » arrivant normalement à leur terme en 2010 (une reconduction par avenant est normalement prévue jusqu'en 2011), il convient, à la veille des échéances électorales, de prendre le temps de tirer des enseignements, de consolider leur existence et d'anticiper les conditions à réunir pour leur possible renouvellement.

Cet atelier se proposait, sans remettre en cause cette contractualisation, d'engager une réflexion autour des améliorations à envisager sur les futures conventions CNC/conseils régionaux pour la période 2011-2013.

En effet, les évolutions des cadres réglementaires européens et nationaux (notamment ceux liés à la concurrence) et législatifs avec en particulier, la révision générale des politiques publiques et les projets de réforme des compétences des collectivités territoriales, nous invite à explorer dès maintenant les impacts possibles sur cette contractualisation autour des politiques de soutien en faveur de la filière. De plus, la territorialisation des politiques publiques est devenue un cadre de référence incontournable pour les années futures : elle conditionne (et conditionnera) en grande partie les axes de développement retenus dans le cadre des contrats de projets État/Région, ou des programmes opérationnels régionaux de l'Union Européenne. C'est donc un moment

d'anticipation qui a été proposé aux participants.

Parallèlement, la filière professionnelle se développe dans un contexte en pleine mutation tant en ce qui concerne les pratiques culturelles et artistiques de la population que sur les aspects technologiques (le numérique pour faire simple). Le rapport à l'image évolue, s'enrichit et questionne aujourd'hui la relation entre les producteurs d'images et le public, qui de plus en plus, devient lui-même « fabricant » d'images et contributeur de leur diffusion, par Internet notamment.

Cela revient collectivement à réfléchir et à mettre en débat les questions prioritaires auxquelles devraient répondre ces prochaines contractualisations de 2011 à 2013 ; questions structurelles qui pourraient s'inscrire dans les futures stratégies régionales ; y compris celles, à terme, de la prochaine programmation de l'Union Européenne pour la période 2014-2020.

La réunion préparatoire

Afin de préparer les débats, Centre Images avait convié la veille tous les participants à une réunion préalable. Le public était nombreux et divers : collectivités locales (élus et administratifs), structures gérant les dispositifs d'aide, professionnels et syndicats.

Le modérateur Didier Salzgeber, directeur du centre de ressources de la culture en Lorraine, Arteca, a apporté son regard sur cet atelier. Selon lui, la réunion a montré qu'il était difficile de trouver le territoire commun que chacun a envie de construire entre le CNC, les collectivités et les professionnels en reprenant un sentiment exprimé par Pierre Desheraud (Limousin), largement partagé par l'assistance sur le « déficit de sens des dispositifs actuels ». Pour Pierre Desheraud, la complexité des dispositifs entraîne une dictature de l'outil et dépossède les élus du sens de leur action pour en faire des gestionnaires de questions techniques.

Didier Salzgeber a aussi relevé la charge symbolique attachée aux conventions CNC. Du point de vue des collectivités, elles permettent de maintenir une diversité artistique dans un

domaine de plus en plus standardisé. Du point de vue des professionnels, elles constituent un pacte fort, celui d'un soutien de la puissance publique à la filière cinéma et audiovisuel sur l'ensemble du territoire.

Enfin, Didier Salzgeber a pointé le basculement de 2004, avec la création du dispositif « 1 euro du CNC pour 2 euros des Régions ». Michel Plazannet (CNC) a effectivement rappelé que toutes les Régions ont voulu entrer dans le système et être présentes sur tous les volets, malgré des moyens financiers et humains très divers. Emmanuel Porcher, directeur de Centre Image, constate qu'il y a eu des effets opportunistes, y compris en région Centre, et qu'aujourd'hui toutes les Régions font à peu près la même chose : un soutien aux différents genres (téléfilm, long métrage, documentaire, court métrage) avec un mélange de critères économiques et culturels.

Le contexte actuel

La réflexion sur les conventions s'inscrit dans un calendrier politique bousculé et un cadre institutionnel chargé de très fortes incertitudes. Au regard du temps imparti pour cette rencontre Didier Salzgeber a dressé un rapide tableau de quelques évolutions à prendre en compte dans cette réflexion.

→ Un calendrier politique resserré

Le projet de réforme des collectivités territoriales aujourd'hui à l'étude apporterait le calendrier suivant :

- 2010 : élection des conseillers régionaux pour 4 ans (au lieu de 6)
- 2011 : élections des conseillers généraux pour 3 ans (au lieu de 6)
- 2014 : changement du mode de scrutin concernant les Régions et les départements, avec l'élection d'un conseiller territorial unique.

Rappelons qu'une élection présidentielle et des élections législatives auront lieu en 2012. La période 2014-2020 sera marquée par la nouvelle programmation européenne, elle aussi chargée de nombreuses incertitudes dans un contexte institutionnel en pleine mutation.

→ Plusieurs réformes en cours

La réforme globale des collectivités, avec l'arrivée des Métropoles, qui pourront avoir des délégations de compétences légales des conseils régionaux.

La réforme du code électoral avec une modification du mode de scrutin.

La fiscalité.

→ Une filière en mutation

Quel sera le paysage du cinéma et de l'audiovisuel français en 2013 (et au-delà), avec le passage au numérique, l'arrivée des grands groupes de téléphonie mobile, la concurrence de pays comme l'Inde ?

→ L'évolution des pratiques

L'enquête d'Olivier Donnat (Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique) a montré qu'en matière culturelle, on n'est plus exclusivement dans un rapport offre/demande classique. Aujourd'hui, les jeunes s'approprient l'image différemment que les générations précédentes, et il y a une appétence à faire et à contribuer, à fabriquer directement de l'image. Il y a à s'interroger sur les évolutions des rapports à l'image.

Principes à mettre en œuvre pour élaborer les futures conventions

Selon Didier Salzgeber, élaborer les futures conventions nécessite de procéder en trois étapes :

1. Analyser les résultats en termes d'effets.
2. Identifier les enjeux auxquels les acteurs ont à répondre.
3. Formaliser les priorités et les modalités de gouvernance.

1. Evaluation

Les bilans des politiques culturelles sont déjà en cours dans les conseils régionaux. Il ne faut donc pas attendre la fin des conventions actuelles (fin 2010) pour donner des éléments aux

élus. Selon Didier Salzgeber, le budget prévisionnel 2011 sera déterminé avant l'été, et risque de donner l'architecture des budgets jusqu'en 2014, date à laquelle la réforme des collectivités locales devrait être mise en place. Il faut donc dès maintenant prévoir un calendrier de l'évaluation des conventions, à la fois sur le territoire, la filière, et la structuration du marché.

Dans le cadre de la révision des politiques publiques (RGPP), l'évaluation des dispositifs se fait à l'aune des 3 E : efficacité, efficience, économie. Cela signifie que le dénombrement (nombre de films produits, jours de tournage, nombre d'élèves concernés par l'éducation à l'image) ne peut être considéré comme un outil d'analyse. Lors de la réunion préparatoire, CNC et professionnels étaient tombés d'accord sur la nécessité de trouver des outils d'évaluation qui ne soient pas exclusivement quantitatifs. La difficulté reste que l'émergence des auteurs, la construction d'un public, l'éducation à l'image, la structuration d'une filière sont des objectifs difficiles à évaluer à court terme. Parmi les outils plus faciles à mettre en place, Guillaume Esterlingot (Bretagne) a proposé de s'intéresser aux rencontres avec les auteurs, à la circulation des œuvres...

Didier Salzgeber souligne, en tout cas, la nécessité de prévoir un volet sur l'évaluation dans les prochaines conventions, avec un budget correspondant.

2. Enjeux

Didier Salzgeber affirme que la refonte des politiques publiques nécessite d'identifier d'autres enjeux que la diversité artistique, principal enjeu utilisé dans les argumentaires.

Il a évoqué quelques enjeux, actuellement en réflexion au niveau de la Communauté européenne et au sein de collectivités territoriales :

- Compétitivité, économie, emploi, formation, innovation, créativité. Quelle est la place des industries culturelles dans le modèle industriel, avec une concurrence accrue des territoires (coopétition ?) et dans une échelle mondiale, avec la montée en puissance des pays de l'est, du bassin méditerranéen ?

- Citoyenneté, démocratie locale, diversité culturelle. Prendre en compte les flux migratoires, le vieillissement de la population, l'insertion professionnelle des jeunes, l'appétence à faire de la part des citoyens. Permettre à des minorités de (re)prendre la parole, y compris par l'image.

- Développement des territoires. Le territoire local devient un territoire de projets et d'expériences, mais il ne peut plus être isolé des enjeux nationaux, européens et mondiaux. La logique des compétences spécialisées va susciter une remise à plat des partenariats, et des rapprochements entre territoires éloignés rendus notamment possibles par le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ces enjeux débouchent sur de nouveaux cadres de référence pour la puissance publique :

- Le développement intégré : la puissance publique revisite ses dispositifs sectoriels pour en faire des dispositifs plus transversaux (le soutien aux « clusters » par exemple). D'un côté, le secteur du cinéma et de l'audiovisuel aurait peut-être intérêt à se rapprocher d'autres secteurs créatifs (livre, arts plastiques, spectacle vivant) sur l'espace régional et européen ; de se rapprocher, d'un autre côté, de filières économiques (industrielles, de services, financières) et des pôles de formation et d'enseignement.

- Le développement durable : l'Agenda 21 peut être un cadre de référence intéressant pour réfléchir à un nouveau positionnement des politiques publiques dans des stratégies à plus long terme.

3. Priorités et modalités de gouvernance

Avec la réforme des collectivités et la redéfinition des modalités européennes, les priorités vont être à renégocier. Le repositionnement des acteurs va nécessiter de repositionner les outils.

Pour la puissance publique, formaliser les priorités et les modes de gouvernance nécessite de répondre à au moins trois questions :

- quelles sont les stratégies de développement territoriales, culturelles et industrielles (pour quels enjeux) ?

- qui souhaite assumer quelles responsabilités, avec quels moyens ?

- quelles sont les modalités de pilotage des projets ?

La formalisation des priorités n'est pas seulement une relation entre l'Etat, les collectivités territoriales, et les professionnels, mais aussi entre les pouvoirs publics et les citoyens. C'est écrit dans la LOLF¹ : quel engagement les conventions Etat-Régions vont-elles incarner « vis à vis des citoyens, des usagers et des contribuables » ?

« Le centralisme audiovisuel en France »

Films en Bretagne, une fédération de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (auteurs, réalisateurs, acteurs, techniciens et associations investies dans la diffusion culturelle), vient de publier « Le centralisme audiovisuel en France ».

Serge Steyer, réalisateur et président de Films en Bretagne, indique que l'association avait édité un premier document intitulé « Pour une véritable décentralisation audiovisuelle en France », lors des dernières législatives afin de mobiliser les candidats. Deux ans après, il constate qu'on s'est éloigné de certains objectifs, notamment à cause de l'abandon confirmé d'une télévision régionale de plein exercice.

Selon lui, un diffuseur régional puissant est la clé de voute du système, et s'il n'y a pas d'attente, pas de demande au niveau de la diffusion TV, il n'y a pas de projets, et ce malgré les différents dispositifs de soutien. En 2008 et en 2009, le fonds d'aide à la production en Bretagne n'a d'ailleurs pas été entièrement dépensé.

1. La loi organique relative aux lois de finances du premier août 2001 — la LOLF — réforme en profondeur la gestion de l'État. Elle met en place une gestion plus démocratique et plus performante, au bénéfice de tous : citoyens, usagers du service public, contribuables et agents de l'État. Elle est entrée en vigueur par étapes et s'applique à toute l'administration au premier janvier 2006. (source : <http://www.minefi.gouv.fr/loft/4clics/clic1.htm>)



LES REGRETS de Cédric Kahn (Mars Distribution, 2009). Avec le soutien du Conseil régional d'Île-de-France et de la Région Centre.

Serge Steyer a dressé un rapide historique de l'audiovisuel breton, qui à l'instar d'autres régions, s'est fortement développé dans les années 90, mais dont l'élan a été coupé par les échecs successifs de la télévision numérique régionale (expérimentée à Rennes) et de Horizon 2004 (qui visait à doubler les décrochages locaux). Les professionnels ont, par ailleurs, subi l'effondrement des commandes de coproduction documentaire de France 3 Bretagne (de 40 à 15 documentaires par an en moyenne) et un durcissement au niveau national (resserrement du nombre de producteurs, suppression de la publicité).

Les espoirs se concentrent aujourd'hui sur TV Rennes 35, une chaîne locale (Réseau national des télévisions locales de service public) montée en puissance dans la période où F3 s'affaiblissait, mais avec des financements bien moindres. Les choses sont toutefois en train de changer car le conseil régional de Bretagne a mis en place un contrat d'objectifs et de moyens, qui va permettre à TV Rennes 35 associé à deux autres TV locales (couvrant ainsi

85 % de la population locale) de coproduire 12 documentaires par an sur les bases réelles d'accès au compte de soutien (8 000 euros)

Juliette Prissard, déléguée générale du SPI, estime qu'il y a une contradiction entre d'un côté le CSA, qui pousse à la création de chaînes locales, et le CNC qui impose des critères difficiles à remplir et qui nécessitent à la fois une mutualisation des moyens, et des financements publics.

Pour Guillaume Esterlingot, chargé de mission cinéma et audiovisuel en région Bretagne, la diffusion doit être placée au cœur des conventions, en matière d'audiovisuel comme en matière de cinéma, en termes d'accompagnement des œuvres, de transmission au public sur le territoire.

Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images se demande si les contrats d'objectifs et de moyens entre collectivités territoriales et TV locales pourraient trouver une place dans le titre II des conventions (diffusion culturelle).

Didier Salzgeber s'étonne qu'avec 84 millions d'euros dépensés par la puissance publique

dans le secteur cinématographique et audiovisuel en 2008, il y ait une telle souffrance sociale et économique. Et d'interroger : « il y a aujourd'hui énormément de dispositifs dans le cinéma et l'audiovisuel, très complexes. Mais qui pilote aujourd'hui une stratégie industrielle régionale (industrielle et culturelle) en France, et dans une dimension européenne et mondiale ? »

Le cadre juridique : évolution et nouveautés

Yvon Goutal, spécialiste de droit public avec une approche du point de vue des collectivités locales, a exposé les développements les plus récents en matière de droit. Il a construit son intervention en 4 « ion » : Evolution, mutualisation, délégation, intervention.

1. Evolution

Maître Goutal a décrit l'évolution des logiques (interne et communautaire) de l'intervention territorialisée.

- En droit interne, une collectivité locale doit pouvoir justifier de l'intérêt local de sa politique. Maître Goutal souligne, à ce propos, que le nombre de jours de tournage n'est pas l'alpha et l'oméga de la territorialisation, et qu'un arrêt de 2004 indique qu'une collectivité peut octroyer des subventions avec en retour des choses telles que des diffusions garanties en région, des missions d'éducation, un nombre de copies à disposition, des remerciements d'usage (CAA de Bordeaux, 21 décembre 2004, Département de la Charente, n° 01BX01353). On peut y ajouter la cession de droits non commerciaux, la diffusion auprès de publics restreints. Il n'y a pas de contraintes en matière d'intérêt public local, insiste Maître Goutal. La réforme des collectivités locales, quelle qu'elle soit, ne devrait pas remettre en cause cette légitimité locale. La réforme ne bouleverse donc pas les termes de la question : pourquoi s'engage-t-on dans une convention ?

- L'approche communautaire est par essence hostile à la territorialisation, mais il existe de nombreuses dérogations. La Commission admet par exemple qu'on puisse aider le

cinéma au niveau national, à condition que 20% au moins puissent être investis sans être territorialisés... La commission souhaite supprimer cette disposition, mais compte tenu de la complexité du sujet, la mission de réflexion sur la territorialisation a été prorogée jusqu'à fin 2012. Le système d'aides françaises, validé jusqu'en fin 2011, sera donc très probablement prolongé jusqu'à la fin de l'étude. Maître Goutal indique d'ailleurs que la commission invite tous les professionnels et les usagers à expliquer en quoi une territorialisation partielle de l'aide n'est pas de nature à produire des effets de distorsion de concurrence. Toutefois, cette territorialisation ne saurait durer, et les prochaines conventions doivent être mises à profit pour réfléchir à une autre territorialisation.

2. Mutualisation

Yvon Goutal a exposé un nouvel outil, qui permet à plusieurs personnes publiques (et seulement publiques) de se regrouper afin de fédérer les interventions locales.

Plusieurs arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour de justice des communautés européennes admettent que des personnes publiques peuvent créer une structure, qui devient une sorte de quasi-régie, et avec qui les collectivités peuvent passer des conventions sans être soumis au droit commun des marchés publics (CE section, 6 avril 2007, Commune d'Aix-en-Provence, n° 284736 ; CE, 4 mars 2009, Syndicat national des industries d'information de santé, n° 300481 ; CJCE, 19 avril 2007, Asemfo, C-295/05 ; CJCE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant, C-324/07).

La structure doit toutefois posséder une autonomie de décision et de gestion (sinon, on est dans la gestion de fait).

Les collectivités ne délèguent pas pour autant la compétence décisionnelle. La structure ne mène pas la politique de la région, mais une politique qui correspond à l'intérêt régional, et qui sera teintée par endroits d'une approche communale ou départementale.

Selon Maître Goutal, ce nouvel outil — ou plutôt cet ancien outil (association para-régionales para-municipales...) qui réapparaît — peut

ouvrir de nouveaux modes de territorialisation dans la convention Etat-CNC, avec des dispositifs qui ne seraient pas forcément régionaux, mais infrarégionaux.

Isabelle Gaudron, vice-présidente en charge de la culture en région Centre, s'étonne, au regard du projet de réforme des collectivités locales. Selon elle, un outil qui permet des financements croisés est contradictoire avec le discours du gouvernement qui consiste à dire : il faut clarifier, savoir qui fait quoi. Elle estime par ailleurs, que d'un point de vue de la démocratie, la co-gestion est problématique, car il n'y a plus de responsables.

Maître Goutal dit mettre en avant ce qui est possible. Est-ce souhaitable ? C'est un autre débat. Est-ce que la prochaine loi va rendre cet outil plus difficile ? C'est une hypothèse, mais arrêter les financements croisés c'est compliqué, parce que l'intérêt public est convergent. Ce n'est pas un mille-feuilles avec des strates.

3. Délégation

Maître Goutal expose également un avis du conseil d'Etat concernant la délégation : une collectivité publique ne peut pas déléguer — hors « disposition normative d'un niveau approprié » — à un partenaire extérieur le soin d'attribuer des aides à sa place, mais peut en revanche se faire aider ; cela signifie qu'une collectivité peut rémunérer une structure qui va préparer le choix (avis CE, 5 juin 1962, n° 285 060 ; avis CE, 23 octobre 2003, Fondation Jean-Moulin, n° 369 315 ; sur la question spécifique de la distinction « délégation/assistance à la gestion des aides » cf plus spécialement : avis CE, 13 février 2007, n° 373 788).

4. Intervention

Pendant longtemps, l'approche de l'intervention des pouvoirs publics dans un secteur concurrentiel, a été la carence de l'initiative privée. L'ordre des avocats au barreau de Paris a fait (malencontreusement, pour lui) avancer la jurisprudence avec un recours contre une intervention de l'Etat dans le secteur juridique. Ce recours s'est traduit par un arrêt (Conseil

d'Etat 31 mai 2006) qui formule clairement qu'il n'y a pas besoin d'établir une carence du privé pour justifier l'intervention publique, l'intérêt public suffit.

Depuis cet arrêt, l'intervention de l'Etat a touché d'autres secteurs : dragage des cours d'eau (Cour d'appel de Bordeaux, 15 juillet 2008), laboratoires pharmaceutiques (Conseil d'Etat, 10 juillet 2009). Elle n'a pas encore d'application dans le cinéma, mais c'est une porte ouverte ; on peut ainsi envisager qu'une collectivité fournisse des prestations techniques, locations de matériel, repérages...

« La question n'est plus de savoir si on peut intervenir juridiquement, mais si on veut le faire. Cela devient un choix politique », souligne Maître Goutal.

Daphné Bruneau (CNC) rappelle que l'intérêt public local doit s'inscrire dans les règles de concurrence communautaire, et se demande ce qu'il en est lorsqu'une collectivité publique qui propose des services gratuits aux professionnels empêche l'initiative privée de se développer, en citant l'exemple des bureaux d'accueil de tournage.

Pour Maître Goutal, si ces bureaux ont été créés alors qu'il n'y avait pas d'initiative privée, cela ne pose pas de problèmes. Selon lui, l'approche communautaire est une approche de compromis, et l'Europe elle-même admet que le secteur culturel puisse s'éloigner des bases purement concurrentielles. En outre, du point de vue communautaire, les aides publiques induisent une distorsion de concurrence plus directe qu'une intervention directe de l'Etat.

« Si les collectivités ont désormais la capacité juridique d'intervenir, leurs moyens se sont fortement érodés, de l'ordre de 20 à 25% en ce qui concerne l'action culturelle », intervient Philippe Germain, délégué général de l'Agence du court métrage. Ce dernier se demande, quelle est la place d'une structure nationale, comme l'Agence du court métrage dans les réflexions actuelles, sachant que celle-ci travaille pour l'aménagement du territoire, avec des associations locales, aujourd'hui très fragilisées.

Cette intervention rejoint une des problématiques abordées, la veille, sur les coupes

budgétaires à l'œuvre, notamment sur le titre II des conventions (diffusion culturelle), et dans les départements (intervention sur les salles en Ile et Vilaine, aide à la production divisée par deux en Charente, menace de disparition de Collège au cinéma dans le Nord...).

Denis Darroy (Pole Image Haute Normandie) témoigne d'un cas de redressement fiscal dans sa région. La Direction générale des impôts a en effet considéré que la subvention reçue par une société de production était en réalité un achat de droits déguisé et assujéti à TVA. Si l'affaire n'a pas encore été jugée, Denis Darroy craint que cela fasse jurisprudence.

Selon Maître Goutal, le Juge ne s'arrête jamais à l'intitulé. Si la subvention est une cession de droits, elle sera requalifiée. Il faut donc selon lui anticiper ce type d'interprétation dans les conventions.

Conclusion

→ S'intéresser au pourquoi de l'intervention publique.

Maître Goutal estime que la négociation des prochaines conventions est l'occasion rêvée de s'intéresser au pourquoi de l'intervention publique. Ce n'est selon lui pas une réflexion de juriste, mais une réflexion de bon sens, qui peut être très rapide : qu'est-ce qui fonctionne ? qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

Pour Didier Salzgeber, il est impossible d'envisager une simple reconduction des conventions Etat-régions. En premier lieu, il faut resituer cet outil dans une stratégie européenne du territoire régional avec une vision plus ouverte (non exclusivement sectorielle) intégrant dans les réflexions, les problématiques culturelles, artistiques, sociales, territoriales et environnementales dans lesquelles les collectivités locales s'investissent.

Cela implique de positionner l'outil « convention CNC » par rapport aux enjeux actuels tels que la citoyenneté, la diversité culturelle et le dialogue interculturel, la formation tout au long de la vie, les solidarités, l'économie de la connaissance et de l'immatériel...

Au regard de ces évolutions et des premiers éléments de bilan qui ont été tirés des différentes expériences régionales, plusieurs types de questions pourraient être explorés :

Sur le registre professionnel

Quel bilan peut-on tirer de cette politique conjointe de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel ? (résultats sur la diversité artistique et sur le marché national et européen, sur les conditions d'activités des professionnels, sur le développement des territoires, sur les pratiques culturelles, sur le positionnement des entreprises implantées en région au plan national, européen et international, sur l'entrée des jeunes professionnels sur le marché du travail...). Quels sont les effets démultiplicateurs recherchés par les professionnels et par la puissance publique à travers la signature de la nouvelle convention 2011-2013 ?

Sur le registre des enjeux

De quelle manière la prochaine convention pourra-t-elle mieux prendre les enjeux auxquels les collectivités territoriales ont à répondre ? Comment mieux articuler les soutiens nécessaires à la filière professionnelle avec les problématiques territoriales (et donc spécifiques) rencontrées par chacun des territoires ?

Sur le registre de la gouvernance

Quelles seraient les améliorations attendues par les professionnels et par les signataires sur les modalités d'organisation et de décision ? Au-delà du mécanisme financier (« un euro pour deux euros »), le modèle de gouvernance recherché correspondra-t-il plutôt à une organisation déconcentrée « régionalisée » d'un dispositif national, ou s'attachera-t-il à créer les conditions d'une plus grande responsabilisation des collectivités territoriales dans une logique de décentralisation, et donc d'autonomie de décision ?

→ Des « chantiers » à mettre en œuvre

Pour poursuivre ce processus d'anticipation des futures conventions CNC, trois « chantiers » pourraient être mis en œuvre rapidement :

- une capitalisation des expériences menées dans chaque région afin de construire une évaluation tant qualitative que quantitative.

- une veille stratégique (et juridique) facilitant, à partir de chaque territoire régional, le suivi des évolutions tant au plan national qu'euro-péen.

- une exploration des enjeux auxquels ont à répondre les acteurs publics et professionnels dans les prochaines années en s'appuyant notamment :

- sur l'analyse approfondie (et prospective) des pratiques sociales, culturelles et artistiques des citoyens liées à l'image ;

- sur la formalisation des modalités socio-économiques d'organisation de la filière du cinéma et de l'audiovisuel, pour reprendre les termes de Philippe Henry dans le domaine du spectacle vivant¹ ;

- sur le positionnement des pouvoirs publics par rapport aux orientations futures de la prochaine programmation de l'union européenne pour la période 2014-2020.

Ces chantiers semblent à même de faire converger les contributions des différents acteurs impliqués dans ce processus de contractualisation qui se concrétisera (ou non) dans la signature d'une convention.

Enfin, et pour terminer, il serait intéressant de réfléchir à la durée des prochaines conventions. Actuellement d'une durée de trois ans, elles ont été prorogées d'un an jusque fin 2010. Dans l'hypothèse d'une redéfinition des compétences des collectivités territoriales et du mode de scrutin (création des conseillers territoriaux), 2014 constituera sans nul doute un cap important dans les modalités de pilotage des politiques publiques. Il pourrait être alors envisagé des conventions d'une durée de quatre ans couvrant la période 2011-2014, laissant ainsi le temps, la dernière année, d'une mise en débat des évaluations et des ajustements stratégiques et techniques à mettre en œuvre à compter de 2015.

1. « Spectacle vivant et culture d'aujourd'hui - Une filière artistique à reconfigurer » Philippe Henry - Damien Malinas (Préfacier). Paru le : 02/04/2009. Editeur : PUG. Collection : Art culture publics. 199 pages

Service public et télévisions locales

Les mutations à l'œuvre dans le secteur des télévisions locales interrogent plus que jamais la question de l'engagement des collectivités dans ces structures. Mais quelle légitimité a la puissance publique pour porter un audiovisuel public local ? Quel impact une collectivité a-t-elle en termes de gouvernance et d'éditorialité ? Et que vont devenir ces télévisions à l'horizon 2012 avec la réforme des collectivités locales et l'émergence d'internet ?

Autant de questions que Centre Images a voulu mettre à l'ordre du jour dans le cadre du festival de Vendôme. Non seulement parce que la structure a à cœur d'explorer la problématique de la relation entre action publique et acteurs de la filière cinématographique mais aussi parce qu'il y a eu des changements importants ces derniers mois sur le territoire : l'intervention directe de Centre Images auprès des TV locales et la mise en redressement judiciaire d'Orléans TV (NDLR : rachetée depuis par Bernard Krief Consulting) qui interrogent le devenir de ces entreprises.

Les débats ont été suivis d'une présentation de « Culturz », un magazine mensuel culturel de 52' mensuel, financé par Centre Images et le CNC, et diffusé sur les trois chaînes de la région Centre (Bip Tv, TV Tours, Orléans TV)

MODÉRATEUR

Bruno Leprat, journaliste.

INTERVENANTS

André Laignel, Maire d'Issoudun, secrétaire général de l'Association des maires de France, président de l'Observatoire des finances locales

Liliane Marissal, directrice générale adjointe des services et directrice de la communication du conseil régional de Picardie

Martin Tissier, juriste

Jean-Luc Nelle, directeur de TV Rennes 35, président de Ty TV (Morbihan), ancien président de TLSP

Didier Bailleux, consultant, DB Consultants

Bruno Leprat introduit la rencontre par une description du paysage français des TV locales en quelques chiffres :

- 40 chaînes locales en France
- production moyenne quotidienne : 2 heures
- effectif moyen : entre 10 et 20 personnes
- bassin de population recommandé : 200 000 personnes
- coût : 4 euros par habitant initialisé
- revenus publicitaires : 1,5 euro initialisé par habitant initialisé
- dotations de collectivités locales : 22 % du budget
- durée d'écoute moyenne : 30' par jour



Photo Claude Defresne/Centre Images. Tous droits réservés.

Pourquoi les collectivités ont-elles besoin de faire de la télévision ?

« Pourquoi investir dans ce domaine si compliqué et ne pas se contenter de faire un magazine papier ? » a lancé de façon volontairement polémique Bruno Leprat.

« En Picardie, le projet a été initié par le président Claude Gewerc, persuadé qu'il y avait quelque chose à défendre en matière de service public de l'audiovisuel », a répondu Liliane Marissal. La Région est en effet la seule à avoir manifesté auprès du CSA la volonté de porter une TV régionale, pour des raisons à la fois économiques (« la région n'est ni grande ni riche et il y avait peu de chances que des conseils généraux ou des agglomérations défendent des projets de TV locale de service public ») et techniques (« l'émetteur principal couvre les deux tiers de la région et deux petits émetteurs couvrent le reste »). « La région se trouvait donc légitime pour coordonner un certain nombre de projets, d'autant qu'il y avait des télévisions qui fonctionnaient bien et depuis longtemps. La Région s'est portée candidate, par le biais d'une Société d'économie mixte (SEM), dans laquelle elle est majoritaire », indique Liliane Marissal. Une première audition a eu lieu en mai 2008, auprès du CSA, la prochaine étape étant l'appel à projets au printemps 2010.

Pour André Laignel, maire d'Issoudun, la TV locale s'inscrit dans un projet culturel. Il a créé dans sa commune de 14 000 habitants un EPCC (le premier de France) qui gère une TV locale (Bip TV, exclusivement financée par des fonds publics), 3 salles de cinéma, un centre de congrès, un musée d'art contemporain, un centre culturel, un centre de formation. « L'image fait partie de la culture, et se priver de ce moyen culturel sur le territoire serait une grave erreur. La TV locale permet de valoriser l'image d'un territoire, d'incarner les hommes et les femmes qui y vivent, faire du lien social. C'est un outil essentiel d'aménagement du territoire ».

Ardent défenseur de la TV locale depuis plusieurs années, André Laignel a monté un groupe de travail au sein de l'association des maires de France afin de sensibiliser les élus. Il pense que d'ici deux ou trois ans, d'autres projets de même nature vont naître.

« Et pourquoi une collectivité n'investirait-elle pas dans la TV locale ? », a interrogé Jean-Luc Nelle, retournant la question de Bruno Leprat. « Pourquoi on n'utiliserait pas le média le plus puissant, le plus plébiscité, pourquoi on n'aurait pas droit au média-roi à des fins de lien social ou d'appartenance à un territoire ? » a insisté le directeur général de TV Rennes et président

de Ty TV (lancée en juillet 2009 dans le Morbihan), « Pourquoi ne pas faire de la vidéo sur Internet ? Il n'y a pas d'autorisation, pas d'émetteur », a ironisé à son tour l'expert et consultant, Didier Bailleux, soulignant que seuls 17% des Français lisent la PQR alors que la TV est dans 97% des foyers et qu'elle est regardée 3h30 par jour.

Selon lui, la télévision locale peut être un projet structurant en prolongeant des missions de service public : aménagement du territoire, culture, cohésion sociale (comme en Moselle, où la TV sert de lien entre Metz et Forbach).

Martin Tissier, avocat, souligne qu'il existe un cadre juridique assez récent dédié : le contrat d'objectifs et de moyens (COM) inséré au code général des collectivités territoriales dans son chapitre sur les services publics locaux. « La télévision locale est donc un service public. Il est facultatif mais il a le même statut que l'électricité ou l'eau ».

Quels contenus ?

Valoriser l'image de l'élu : La télé Monsieur le Maire ?

« Est-ce que les élus ont cette tentation de faire la promotion de leur personne plutôt que de leur territoire ? » interroge Bruno Leprat.

Les intervenants, dans leur ensemble, estiment que c'est un faux débat, voire même « un poncif qui ne dépasse pas le périphérique » (Jean-Luc Nelle). Parce que « la multiplication des chaînes a forgé l'esprit critique des téléspectateurs » (Didier Bailleux), et parce que « la télévision n'est regardée que si le pluralisme s'exprime » (André Laignel).

1. La démocratie participative

Dans la salle, Dominique Fleurat (conseillère régionale du Centre) se demande pourquoi la TV participative n'a pas été évoquée dans les motivations des collectivités locales. « Les collectivités participent à un certain nombre de dispositifs qui permettent de faire des images. Il y a une logique à ce qu'elles trouvent des moyens pour les valoriser et les diffuser ».

Bruno Leprat retourne la question aux interve-

nants, tout en pointant la qualité des programmes participatifs.

Jean-Luc Nelle souligne que « en matière audiovisuel, la qualité, c'est quand même la création », et réfute par ailleurs l'opposition entre participatif et qualité, citant « Planet Senior », « une émission géniale » fabriquée par les personnes âgées des maisons de retraite et qui s'intègre à une grille plus classique et généraliste comme TV Rennes. Selon lui, il y a forcément une part participative dans la TV locale, mais c'est une composante d'un projet, pas d'un style de télévision.

Pour André Laignel, « TV locale participative est un pléonasme ». Didier Bailleux confirme que le succès des TV locales passe par la participation des téléspectateurs, et que tous les slogans tournent autour de cette idée : c'est vous qui faites la TV, la TV qui vous regarde etc.

2. Quels liens avec la production en région ?

Selon tous les intervenants, les TV locales ont un rôle à jouer dans la dynamisation de la filière de production en région. « Actuellement 80% de la production se fait à Paris, et les télévisions régionales sont un maillon essentiel à la décentralisation de l'audiovisuel. C'est un outil culturel de décentralisation, pas seulement au sens où ça donne à voir la culture, mais aussi parce qu'il permet de créer une culture audiovisuelle en régions », souligne Gérard Poitou, producteur et président de l'Apic (Association des producteurs indépendants du Centre).

Martin Tissier souligne que les subventions affectées aux collectivités locales peuvent l'être contractuellement à deux postes : la grille de programmes et les investissements à la coproduction de programmes, les subsides retombant ainsi dans le tissu des producteurs locaux.

Toutefois, compte tenu de la faiblesse des budgets, le développement de la production passe par une association de ces chaînes afin d'atteindre les seuils du CNC.

En Bretagne, trois chaînes (couvrant la presque totalité de la région) se sont réunies pour créer une unité de production régionale de documen-

taires et magazines, que la Région Bretagne a accepté de cofinancer.

En région Centre, les trois chaînes (Tours TV, Bip TV, Orléans TV) se sont associées sur un certain nombre de programmes, avec parfois l'aide de la Région.

Gérard Poitou précise qu'en trois ans, la collaboration avec les télévisions locales, a permis de produire 36 documentaires, qui ont tous obtenu le label documentaire de création, et donc le soutien du CNC.

3. Quels programmes ?

Bruno Leprat a demandé aux intervenants quel était le programme le plus créatif de leur chaîne. Pour Jean-Luc Nelle c'est, sans conteste, « Leurren BZH », une sitcom en breton qui est « une vraie réussite ». Liliane Marissal a évoqué des programmes courts sur l'innovation, (70 personnes interviewées), diffusés sur France 3 Picardie. André Laignel n'a pas cité d'émission, estimant que toutes ont leur part de création, d'originalité : « ce qui m'intéresse, c'est la ligne générale, ce n'est pas d'avoir une exemplarité sur un sujet mais d'être exemplaire dans la continuité ».

Enfin Didier Bailleux a souligné que les TV locales devaient aller là où les autres ne vont pas, à savoir la TV participative, le sport comme spectacle et comme pratique, et le spectacle vivant, selon lui très délaissé par les chaînes nationales, alors que les festivals constituent « une matière première exceptionnelle pour donner la parole aux artistes et promouvoir des scènes ».

Quel modèles ?

1. La mixité public/privé

Le partenariat avec des collectivités n'est plus une question taboue, et la mixité des financements publics/privés semble être la règle, quelque soit l'opérateur.

Didier Bailleux estime que la mixité diversifie les sources de financement, ce qui engendre moins de risques et permet de résoudre pour partie les pouvoirs d'influence, ou en tout cas de les diluer.

Pour Jean-Luc Nelle, cette mixité public/privé, couplée au retour de la territorialisation de l'économie (avec des opérateurs qui sont des acteurs locaux) ne peut s'avérer vertueuse que si cela constitue un vrai paysage, et que les chaînes ne s'isolent pas dans le loco-local mais multiplient au contraire les passerelles, les échanges et les coproductions.

« Que de chemin parcouru ! », s'exclame André Laignel qui se remémore un colloque à Orléans en 2005, dans lequel des promoteurs de télévision, expliquaient que jamais ils n'accepteraient un centime public, car sinon cela nuirait à leur indépendance.

Maguelone Hédon, directrice de TV Tours, une chaîne totalement privée (Nouvelle République, Caisses d'épargne), estime inutile d'opposer les deux modèles car « la synthèse est en train de se faire, non pas par contrainte économique, mais par la pratique, car une chaîne locale, toute privée qu'elle soit, raconte en permanence le territoire des collectivités et parle aux administrés des collectivités. Une TV locale a un ADN de service public. ». En 3 ans et demie, TV Tours a noué des liens avec les collectivités, et les achats d'espaces, ont progressivement augmenté.

Pascal Brulon expose un autre modèle celui de LM TV (Le Mans) : une petite structure privée créée en 1994, qui a fédéré quelques investisseurs locaux, en accompagnement des collectivités locales. Bien que née du « loco-local », la chaîne s'est développée et a participé à la création du GIE Grand Ouest en 2003, afin de mutualiser la régie publicitaire, mais aussi la production de magazines (mensuel de 52' sur la création vidéo, mensuel de 26' sur l'environnement, etc.)

2. Les clivages persistent

Pour André Laignel, on ne peut pas confondre TV publique et TV privée, car les deux n'engendrent pas le même risque. « Si une télévision locale est privée, elle est sur le marché, c'est lui qui décide. Si elle a un statut public ou semi-public, ce sont les acteurs qui décident. Beaucoup de télévisions privées seront rachetées par des groupes pour devenir des chaînes

nationales avec un « chapeau local », cela se dessine à travers Hersant, NRJ, Bolloré, Bernard Krief... Les collectivités locales sont les mieux placées pour empêcher ce faux modèle de se développer ».

André Laignel ne dit toutefois pas non à la publicité, mais selon lui l'équilibre de la chaîne ne doit pas en dépendre. Il précise que des partenaires publics peuvent se réunir, au nom d'une même vision de service public, malgré les divergences politiques. C'est le cas pour Bip Tv avec la mairie d'Issoudun, le département de l'Indre, et la communauté d'agglomération de Châteauroux.

3. Où en est la publicité ?

L'ensemble des TV locales s'est regroupé en GIE. L'idée initiale était de signer un contrat avec un régisseur national, mais avec la crise, TF1 s'est désengagée pour se concentrer sur son propre marché. Le GIE va donc se transformer en SA et devenir une régie. Actuellement, le marché est tout petit, car « la culture de l'achat publicitaire prend du temps, surtout sur le plan local, où la plupart des annonces sont de la promotion » (Jean-Luc Nelle).

Pour Pascal Brulon (LM TV) comme pour Maguelone Hédon (Tours TV), la publicité locale peut fonctionner. Tours TV a ainsi enregistré une hausse de 20 % en 2009.

Selon Didier Bailleux, les TV locales qui vont le plus mal aujourd'hui sont celles qui viennent de la PQR, celle-ci ayant peut-être intérêt à « protéger le navire-amiral ».

Les modalités d'intervention des collectivités locales.

Didier Bailleux a énoncé les différentes possibilités d'intervention pour une collectivité locale

- Avec implication juridique :
 - la collectivité porte le projet : elle est titulaire de l'autorisation du CSA et a en charge l'exploitation de la chaîne
 - la collectivité est associée au travers d'une autre structure dans laquelle elle prend une participation.

- Sans implication juridique :

- la collectivité abonde le budget de la chaîne dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui lie éditeur et collectivité

- la collectivité intervient comme annonceur, et achète de l'espace publicitaire

- la collectivité coproduit des programmes

(TV 8 Mont Blanc, qui dit ne pas recevoir de subventions, bénéficie d'investissements publicitaires de 2 départements et d'apports en coproduction pour un montant de 400 000 euros).

4. Le point sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM)

Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images, se demande pourquoi les contours des COM sont aussi succincts et flous, alors que le code général des collectivités locales exige que les missions de service public soient, dès lors qu'elles sont confiées, extrêmement précises. « Quand on interroge le CSA, celui-ci répond qu'il ne faut surtout pas être plus précis, parce qu'on doit être garant de l'indépendance de la chaîne ».

Martin Tissier explique que les chaînes de TV ne relèvent que du CSA. « Quand une collectivité vient donner une subvention, c'est un accessoire à cette relation primaire et principale entre le CSA et l'éditeur. Le COM ne peut pas être l'instrument d'un contrôle permanent de l'antenne par une collectivité locale, et c'est en ça qu'il se distingue d'une délégation de service public, et que le législateur a créé cet outil dédié ».

Selon lui, les collectivités locales souhaitent aujourd'hui d'avantage encadrer car elles se sont rendues compte que c'était un vrai outil d'aménagement du territoire et de création de lien social : « Au début, les collectivités locales étaient rarement à l'initiative de ces chaînes, et elles ne se sont pas posé la question. Aujourd'hui, chaque collectivité doit définir ce qu'est le service public audiovisuel, et elle dispose d'une grande latitude ». Martin Tissier a souligné qu'André Laignel était « une exception », que la TV locale était très rarement pensée comme un projet politique dès l'origine.

Liliane Marissal indique que la société d'économie mixte (SEM) est aussi une solution où la gouvernance est publique ; selon elle, le contrat d'objectifs et de moyens n'est pas suffisant pour imposer le service public.

Jean-Luc Nelle ajoute qu'il y aurait plus de SEM s'il y avait plus d'informations en amont : « Il faut 6 semaines pour créer une SEM. Beaucoup de projets ont ainsi créé des associations, en pensant transférer l'autorisation, mais ce n'est pas possible ».

Quel avenir en 2012 ?

« Avec la réforme fiscale, il va y avoir des choix draconiens à faire. Chez moi, la culture ne sera pas touchée, parce que j'ai fait de la culture la priorité absolue, mais tous les élus n'ont pas la même vision que moi », indique André Laignel. « Les Départements sont les collectivités qui connaissent les plus grandes difficultés parce qu'ils ont en charge ce qui est le plus sensible : le RSA, l'enfance en difficulté... D'après le président de l'Assemblée des départements de France, 30 à 35 départements seraient dans l'impossibilité de boucler leur budget pour 2010, et on peut craindre un effet domino sur l'ensemble des collectivités ».

La suppression de la clause de compétence générale ne va rien arranger. Martin Tissier explique que la possibilité pour les TV locales de superposer plusieurs niveaux d'aide (commune, département, région) met en perspective l'intérêt d'une clause générale de compétence pour chaque collectivité. « C'est d'autant plus pertinent en matière de télévision que l'emprise territoriale des projets dépend de la zone de couverture, de la fréquence déterminée par le CSA. Si seules les communes étaient présentes, la Région Picardie, le Département de la Moselle ne pourraient pas avoir de réflexion. »

Conclusion

Les intervenants ont montré que la TV locale peut endosser des missions de service public : aménagement du territoire, lien social, accès à la culture... Aujourd'hui, les collectivités locales sont de plus en plus tentées par la télévision locale, mais le modèle ne pourra subsister que s'il s'inscrit dans un paysage, comptant plusieurs dizaines de chaînes qui mutualisent leurs moyens.

Les collectivités locales semblent aujourd'hui les mieux à même de contrer le modèle porté par la PQR (un tronc commun de programmes assurant audience et revenus publicitaires, avec un décrochage local), un modèle défensif qui ne sert qu'à protéger les intérêts de la presse locale.

A ce titre, le sabordage d'Orléans TV n'est guère surprenant pour son ancien directeur, Serge Bidault : « Le groupe Hersant Media a une position opportuniste. Il a tout vendu à Paris, Caen, Orléans, mais pas là où il était en position de détenir un titre de PQR. Et, il redépose un dossier à Nice pour éviter que Bolloré prenne la place. Tout est dit ».

Face à l'optimisme de Jean-Luc Nelle qui estime que la télévision locale va bien parce qu'il y a plus de créations d'entreprises que de faillites, et parce que toutes les chaînes en difficultés font l'objet de reprises, il précise que le seul candidat à la reprise d'Orléans TV est Bernard Krief, « avec au programme voyance et érotisme à partir de 22h30 ».

Enfin, deux éléments semblent essentiels à la réussite d'une télévision locale : l'engagement fort de personnalités politiques (André Laignel à Issoudun, Claude Gewerc en Picardie,) et une forte identité locale (comme en Bretagne), deux éléments qui selon Serge Bidault manquaient à Orléans TV.

Premiers états généraux du cinéma itinérant

Alors que le projet de fonds de mutualisation n'envisage, pour l'heure, d'intégrer ni les établissements peu actifs ni les circuits itinérants, ces derniers se sont regroupés en collectif et ont organisé le 11 décembre 2009, à Vendôme, leurs premiers Etats généraux.

Les débats construits en trois tables rondes ont montré l'importance de ces cinémas, en termes d'action culturelle, d'éducation à l'image, d'aménagement du territoire, de vie associative locale, de diffusion du court métrage.

Malgré un certain pessimisme palpable, lors de la dernière table ronde sur le modèle technique et économique, les débats sont restés constructifs, avec une envie d'avancer collectivement.

Les débats ont été suivis d'une projection numérique (BRIGHT STAR de Jane Campion) afin que les participants puissent poser des questions sur le fonctionnement du matériel.

MODÉRATEUR

Eric Raguét, directeur de Cinébus, représentant du Collectif des cinémas itinérants

INTERVENANTS

Caroline Jeanneau, chef du service statistique, CNC

Daniel Boys, vice-président de la commission culture, Conseil régional Nord - Pas-de-Calais

Karine Gloanec-Maurin, présidente, FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture)

Eugène Andréanzsky, délégué général, Les Enfants de Cinéma

Jean-Michel Gévaudan, délégué général, ADRC

Lionel Bertinet, directeur adjoint, chef du service des industries techniques et de l'innovation, CNC

Rafael Maestro, directeur, Ciné Passion

Anne Lidove, directrice, Ciné Ligue Nord - Pas-de-Calais

Etat des lieux

1. L'étude du CNC

Caroline Jeanneau a présenté l'étude sur les circuits itinérants, précisant qu'il s'agissait de la première étude sur le sujet¹. L'étude met en valeur l'importance des circuits en termes de couverture du territoire. Elle témoigne également d'un travail pointu sur la programmation (films français, art et essai...). L'étude complète (36 pages) est en ligne sur le site du CNC (www.cnc.fr).

En voici les chiffres clés :

→ Nombre : 131 circuits itinérants étaient actifs en 2008, représentant 6,3 % du parc d'établissements cinématographiques. Ces circuits desservent 2 351 points de projection différents, dont 68 % sont des salles des fêtes. 31,3 % des circuits sont classés art et essai, une proportion d'autant plus forte que les circuits desservent un nombre important de projections.

→ Population : 95,5 % des points de projection sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants. 2 164 communes bénéficient du passage d'un circuit itinérant, soit plus que celles équipées en salles fixes (1545).

→ Programmation : les circuits itinérants programment 949 films différents par an. Parmi les films proposés en 2008, 47 % sont français, 25 % sont américains, 18 % sont européens non français et près de 10 % sont ni européens ni américains. 67,2 % des films projetés par les circuits itinérants sont recommandés Art et Essai (69,7 % sur l'ensemble des salles). En 2008, chaque circuit itinérant programme en moyenne 44 films inédits, dont 19 à partir de la 7e semaine d'exploitation.

→ Entrées et recettes : les circuits itinérants ont réalisé 6 millions d'euros de recettes guichets en 2008, avec 36 715 séances, et 1,54 million d'entrées. Soit 280 séances et 11 700 entrées par circuit, 16 séances et 654 entrées

par point de projection. Chaque séance rassemble en moyenne 42 spectateurs (contre 30 tous cinémas confondus).

La recette moyenne par entrée s'élève à 3,91 euros contre 6,01 euros tous cinémas confondus.

→ Parts de marché selon la nationalité des films : Les films français captent 57 % des entrées effectuées dans les circuits itinérants en 2008, contre 29,5 % pour les films américains, 10,8 % pour les films européens non français et 9,6 % pour les films non américains et non européens (respectivement 45,4 %, 44 %, 8,7 % et 1,9 % sur l'ensemble du parc).

→ Poids par rapport au marché : les circuits itinérants représentent 0,56 % des séances, 0,81 % des entrées et 0,53 % des recettes réalisées par l'ensemble des établissements cinématographiques français. Rapportée aux résultats des salles situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la part de marché des circuits itinérants s'établit toutefois à 5,1 % en entrées et 3,6 % en recettes.

2. L'enquête du collectif

Eric Raguot a quant à lui énoncé les principaux résultats de l'enquête réalisée par le Collectif des circuits itinérants.

Sur les 53 circuits qui ont répondu à l'enquête, 24 sont classés art et essai, 12 sont coordinateurs d'un dispositif d'éducation à l'image (67 800 entrées pour Ecole au cinéma, 36 000 pour Collège au cinéma et 4 000 pour Lycéens au cinéma), et 15 sont adhérents au réseau RADI, dispositif qui permet de diffuser un court métrage en première partie.

3. L'appel au bénévolat des foyers ruraux et à l'investissement citoyen

Cyrille Léger, animateur d'un circuit en Saône et Loire, et représentant des foyers ruraux au

1. En préambule Caroline Jeanneau a indiqué qu'il n'existait pas de définition juridique du cinéma itinérant. Le cinéma itinérant ne répond pas à la définition de l'établissement cinématographique. Il ne dispose donc pas d'homologation technique et bénéficie d'un régime dérogatoire à la norme Afnor 27001 pour les salles fixes. Par commodité, on assimile un cinéma itinérant à un établissement cinématographique identifié par un numéro d'autorisation, en fonction de sa localisation géographique (localisation principale ou pilote, choisie par l'exploitant).

niveau national, souligne que les 8 circuits des foyers ruraux permettent de réaliser 50 000 entrées par an, dans des communes, qui comptent pour la plupart moins de 500 habitants, et où il n'y a pratiquement pas d'activité cinématographique et culturelle.

« L'essentiel du travail se fait avec des bénévoles. En Saône-et-Loire, notamment où le circuit ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Toutes les séances sont assurées par des équipes du territoire, dans chaque commune. Ce sont des équipes d'une dizaine de personnes qui assurent l'aménagement de la salle, la projection, la programmation. L'objectif est de montrer l'investissement citoyen. Nos circuits permettent en effet aux citoyens de participer à la vie culturelle de leur territoire et d'aider les élus à construire une politique culturelle, soit à dimension intercommunale soit à dimension de pays. Car s'il n'y a pas de vie culturelle, les campagnes sont désertées. »

Un intervenant dans la salle (J. Damien Terreaux, Fédération des foyers ruraux) complète ce témoignage, en soulignant que d'après la dernière étude réalisée, voici 10 ans par la Fédération des foyers ruraux, 25 à 30% des spectateurs ne fréquentent pas d'autres salles.

4. Une machine à tisser du lien

Camille Girard (Cinéma rural itinérant du Cher) a, dans un texte longuement applaudi, décrit le travail spécifique des itinérants sur le terrain, itinérants qui sont souvent les seuls à se déplacer dans ces communes isolées de toute proposition culturelle.

« Rien n'est simple, faire la route, aller vers les autres, monter son matériel, préparer, accueillir et toujours recommencer. Le cinéma itinérant nous oblige à inventer sans cesse et à se faire aider. Et par ce biais, à demander aux autres. Parents, enfants, cantiniers élus, voisins... Chacun doit trouver une place. En cela, le cinéma et son cortège de difficultés deviennent naturellement une machine à tisser... une machine à tisser du lien. Faire la route et toujours recommencer... ce processus fastidieux se révèle spectaculairement efficace car il permet de créer un lien intime avec le spectateur. C'est

la salle des fêtes qui se transforme, le temps d'une séance, en salle de cinéma. Il y a toujours un rideau qui ne fait pas son travail, un peu de lumière qui passe, le bruit du projecteur... Ces éléments considérés traditionnellement comme parasites incarnent paradoxalement ce qu'est une salle de cinéma, et deviennent un atout dans le cadre de l'éducation à l'image : on sait qu'on y est, alors qu'on y est pas... Le projectionniste est lui-même dans l'obligation de dépasser sa fonction, parce qu'il n'est pas dans sa cabine, il est souvent au milieu des spectateurs ou pas très loin et quitte à avoir fait des kilomètres, autant apporter deux ou trois choses de plus, comme sa présence, sa capacité à dialoguer avec les spectateurs, à répondre aux questions, notamment des enfants qui aiment savoir comment ça fonctionne ».

Un projet politique

1. Le point de vue des collectivités

Karine Gloanec-Maurin, présidente de la FNCC (Fédération nationale des collectivités locales pour la culture) a défendu l'itinérance comme projet politique. Selon elle, l'engagement des collectivités dans la culture prend tout son sens avec l'itinérance, car l'itinérance est souvent une démarche rurale, et que la première mission des politiques publiques est de permettre l'accès à la culture pour tous.

L'engagement pour l'itinérance est à situer dans l'engagement général pour le cinéma, un art qui, selon elle, a la particularité d'être « populaire et démocratique, de rentrer dans une pratique économique, et d'accompagner l'aventure esthétique et poétique de nos sociétés ».

Daniel Boys a souligné le caractère « exemplaire » de l'itinérance. Il s'est dit particulièrement sensible à l'intervention de Camille Girard. « "Aller à la rencontre de l'autre", voilà le sens politique de l'action culturelle, faire en sorte que les artistes trouvent un public diversifié et que ceux qui sont éloignés de l'offre culturelle puissent y avoir accès. Pas parce que la culture embellit la vie, mais parce qu'elle constitue l'homme et en fait un citoyen à part entière. »

Selon Daniel Boys, la suppression de la taxe professionnelle menace fortement les services publics (la culture, mais aussi la poste, la santé, l'électricité) car les collectivités n'auront plus les moyens de l'action publique, et cela sans même attendre la suppression de la clause de compétence générale.

Selon lui, les collectivités locales doivent soutenir la création, mais cela n'a de sens que s'il y a une action forte vers les publics et notamment vers ceux qui sont éloignés de la culture. Il a cité l'exemple du Nord-Pas-de-Calais, qui a fait de l'action culturelle une de ses priorités dans les années 70, sous l'impulsion de Pierre Mauroy. « Aujourd'hui, c'est la troisième Région en termes d'investissement culturel par habitant, et notamment dans le cinéma et les nouvelles images. Mais en termes d'exploitation, nous sommes les derniers : les habitants ne vont que 2,5 fois au cinéma par an, bien en dessous de la moyenne nationale. Les multiplexes représentent 59 % des écrans et 80 % des entrées. Il y a un déficit de cinémas de proximité, des parties entières du territoire qui ne sont pas couvertes. C'est pourquoi, nous soutenons l'itinérance de manière forte, à travers la Ciné Ligue.

2. L'Éducation à l'image

Eugène Andreanszky a souligné l'importance de l'itinérance dans le dispositif d'éducation à l'image, Ecole et Cinéma, destiné aux enfants de 5 à 12 ans.

En 2008/09, le dispositif a concerné 658 000 élèves, plus de 7 000 écoles, 947 salles fixes et 43 circuits itinérants, et a permis de réaliser 1 578 000 entrées scolaires

En 2008, une enquête auprès des relais départementaux a mis en valeur « le rôle incontournable de l'itinérance dans Ecole et cinéma » : 8 circuits de cinéma itinérants sont en effet coordinateurs du dispositif. Par ailleurs, sur les 131 circuits itinérants en France, 42 participent à Ecole et Cinéma. Quand le dispositif a démarré en 1994/95, il fonctionnait avec deux circuits itinérants et 18 points de projection.

En 2009, il implique 43 circuits et 258 points de projection. « On a consacré beaucoup de temps à aller là où il n'y avait pas grand chose », a précisé Eugène Andreanszky.

Toujours selon l'enquête réalisée par Les Enfants de cinéma, la majorité des circuits fonctionnent de manière associative et s'étendent en général sur un département. La plupart des communes concernées comptent moins de 2 000 habitants. Les circuits reposent sur une alchimie assez particulière et fragile (bénévolat, service public, secteur marchand) et un fort militantisme car c'est un travail difficile, avec des fortes contraintes (financières, logistiques) et une rentabilité très faible.

Par ailleurs, Eugène Andreanszky a relayé la difficulté des circuits à obtenir la labellisation art et essai auprès de la commission de classement du CNC.

3. L'Agence pour le développement régional du cinéma

Jean-Michel Gevaudan, délégué général de l'ADRC, a défendu l'idée que le cinéma itinérant appartenait à la majorité et non à la marginalité. « Le cinéma itinérant appartient à l'immense majorité des acteurs, qui ne représente qu'une minorité du marché certes, mais une minorité qui fait la valeur et la diversité de ce marché », a-t-il souligné. A ce propos, il a cité un chiffre extrait d'une étude qu'il vient de boucler pour le CNC sur l'accès aux films, étude basée sur les plans de diffusion des films inférieurs à 499 copies : 77% des salles n'accèdent pas aux copies.

A propos du fonds de mutualisation, Jean-Michel Gévaudan a salué le travail du Collectif des indépendants pour le numérique (CIN), du CNC et de tous les opérateurs pour définir le système économique le moins pervers qui fasse subsister et même développer la diversité des salles en France. Il a vivement critiqué « le calcul bidon » d'Ymagis qui raisonne comme si l'ensemble des salles accédait à tous les films et a recommandé la lecture d'Écran Total¹ où Martin Bidou démontre la perversité du

1. « Numérique : les effets pervers des mécanismes hors CNC », Écran Total n°780, 2 décembre 2009.

système qui consiste à s'en référer au poids sur le marché.

Enfin, Jean-Michel Gévaudan a abordé la question de la proximité de l'offre culturelle, rappelant que 51 % des Français habitent dans des communes de moins de 10 000 habitants : « Si on étudie comment vivent les films, on voit bien qu'ils ne vivent pas pareil selon le lieu où ils sont proposés. Les biens culturels sont des biens d'expérience, on les apprécie quand on les touche, les voit, les écoute...

Numérique : quel modèle économique et technique pour l'itinérance ?

En introduction des débats, Lionel Bertinet (CNC) a rappelé que même si le projet de fonds de mutualisation n'avait pu intégrer les cinémas itinérants et les établissements peu actifs (moins de cinq séances par semaine), la volonté du CNC était bien de permettre à toutes les salles de s'équiper en numérique.

Toutefois, avant de réfléchir à un modèle économique, le CNC souhaite identifier un modèle technique. Ce modèle doit respecter des normes, dont les objectifs sont les suivants :

- respecter une qualité artistique au moins égale au 35 mm,
- assurer l'interopérabilité des copies numériques,
- éviter les standards propriétaires ou l'utilisation de normes assorties de paiement des licences,
- lutter contre la piraterie avec un système de sécurisation fiable.

Face aux inquiétudes des itinérants sur la norme retenue (2k), peu adaptée à leurs contraintes techniques et logistiques (portabilité, stabilité, résistance aux chocs et aux variations de température, transport, accès internet), Lionel Bertinet a tenu à préciser qu'une norme n'est pas un diktat mais un consensus d'une profession sur une problématique spécifique. Il a aussi précisé le rôle de la CST : « un appui technique précieux, mais uniquement un appui technique ».

Selon lui, la réflexion doit être élargie aux distributeurs et aux fabricants institutionnels de

matériel, et il s'est dit prêt à discuter de la pertinence des normes actuelles lors de la prochaine réunion du groupe de travail technique sur le numérique.



1. Réflexions sur un modèle technique

• Un progrès ?

Anne Lidove (Ciné Ligue Nord-Pas de Calais) s'est interrogée sur les progrès induits par le numérique. L'accès aux copies est pour elle un vrai enjeu : « C'est parce qu'on fait du chiffre sur des films médiatiques qu'on peut faire le reste : art et essai, patrimoine, action culturelle... ». L'impact écologique lui semble encore à confirmer, car s'il n'y a pas de copies de films, les serveurs devront rester allumés toute la nuit, dans des cabines climatisées, ce qui devrait alourdir la facture énergétique

• Quel support ?

Evoquée, la question de préserver l'argentique pour le cinéma itinérant a été vite écartée. Comment le CNC pourrait-il imposer aux labos et fabricants de pellicule de poursuivre la fabrication des copies 35 mm, au-delà de la période de déploiement (cinq ans) ? Comment justifier de ne diffuser que du patrimoine en milieu rural ? Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut avoir les mêmes supports que les salles traditionnelles. C'est une garantie pour le distribu-

teur, mais aussi pour les ayant droits. En revanche, il semble possible d'envisager d'autres types de projecteurs, adaptés à chaque salle.

- Quid des courts métrages et des documentaires ?

Philippe Germain, délégué général de l'Agence du court métrage, s'est interrogé sur la diffusion des œuvres, qui ne sont pas dans les standards de diffusion (courts métrages, documentaires). Comment pourront-elles continuer à accéder aux salles de cinéma ?

2. Réflexions sur un modèle économique

- Le fonds de mutualisation

Bien que les circuits itinérants ne peuvent être inclus dans le fonds de mutualisation, c'est souvent à l'aune de ce dernier qu'a été envisagée la question économique. 1 208 établissements sur 2 115 ont pré-adhéré, dont des multiplexes et des grandes salles art et essai.

Selon Jean-Michel Gévaudan, l'ensemble des distributeurs français y sont très favorables, et aucun d'entre eux n'a signé avec un opérateur privé.

Selon Lionel Bertinet (CNC), le coût estimé pour la numérisation est de 180 millions d'euros pour 3 500 écrans potentiellement adhérents.

- Adhérer quand même !

Rafael Maestro, directeur de Ciné Passion, a souligné le formidable travail du CIN, incarné par le fonds de mutualisation, car il permet de corriger les effets pervers du marché, qui va vers toujours plus de concentration (en termes de fréquentation, de box office, d'industries techniques) et conduit à un danger réel d'un parc à deux vitesses avec des salles exclusivités pour les urbains, et des salles de continuités pour les communes rurales ou péri-urbaines.

Selon lui, le cinéma itinérant doit aussi pré-adhérer même si on ne le lui demande pas, pour tout simplement montrer qu'il existe. Le cinéma itinérant a non seulement la vocation de perdurer mais aussi de s'accroître. Parce

qu'il est efficient (42 spectateurs par séance contre 30 en moyenne sur le territoire), écologique (« il est plus facile de déplacer une salle que 120 personnes dans des véhicules différents ») et parce qu'il devra probablement récupérer certaines salles fixes, qui ne pourront passer au numérique.

- Un besoin multiple en projecteurs

Pour Anne Lidove, la question économique est plus difficile encore que la question technique, car la grande spécificité d'un circuit itinérant et qu'il requiert plusieurs projecteurs, et que chacun d'eux correspond à moins de 10 000 entrées par an.

Son circuit, Cine-Ligue Nord-Pas de Calais, nécessite par exemple 4 ou 5 appareils pour 40 000 entrées. Compte tenu du prix d'un projecteur (70 000 euros), l'équation semble impossible et suscite « une grosse peur ».

Eric Raguot a confirmé que selon les 53 circuits itinérants qui ont répondu à l'enquête, 160 projecteurs seraient nécessaires, pour poursuivre l'activité, ce qui fait une moyenne de 3 projecteurs par écran. Certains circuits en utilisent beaucoup, comme par exemple Ciné Off en région Centre, qui en possède 13.

- Qui va payer la facture ?

« Notre pays pourra-t-il payer la facture ? » s'est interrogé Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images. Pour Daniel Boys, c'est un choix politique : « Comment pourra-t-on justifier qu'on accompagne la petite et moyenne exploitation et pas le cinéma itinérant ? ». « Le problème est qu'on ne sera pas considéré comme un service culturel, mais comme un centre de coût » a rétorqué Emmanuel Porcher.

Plusieurs fois interpellé sur le modèle économique envisagé par le CNC, Lionel Bertinet a insisté sur le fait qu'on ne pouvait pas répondre avant de connaître le modèle technique et donc son coût. « Mais si les discussions aboutissent à une norme qui nous exclue, comment on va faire ? Ce n'est pas la norme qui doit décider », a souligné Emmanuel Porcher.

La projection

Avant de procéder à la projection numérique de BRIGHT STAR de Jane Campion, l'équipe de 2AVI a répondu aux questions des participants. Quelques points clé :

- L'installation du matériel requiert une heure à deux personnes, soit le même temps que pour le 35 mm.
- L'équipement est compact et ne craint pas le transport
- Le projecteur pèse 47 kg, le serveur 10 kg, la lampe 2 kg.
- La clé de lecture (reçue la veille par le distributeur pour une durée de projection limitée dans le temps) n'est pas associée à un couple projecteur-serveur, mais au serveur seul. Si la durée de projection doit être prolongée, le distributeur renvoie une 2e clé qui va déverrouiller la première.
- La température interne du projecteur est de 35°C, une sécurité se met en place à partir de 60°C.
- Possibilité de garder en mémoire les contraintes d'une salle pour ne pas avoir à refaire les mêmes réglages, la fois suivante.
- Pas plus de plantages qu'avec le 35 mm : en général, c'est quand les DCP ne sont pas assez vérifiés ; il n'y a pas de plantage physique de machines, quand ça commence, ça ne s'arrête pas.

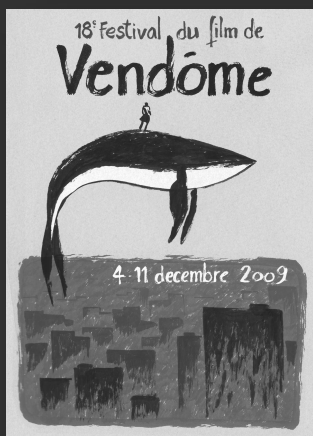
Conclusion

Le fonds de mutualisation pour le numérique a permis aux circuits itinérants de se réunir pour la première fois et d'aborder la mutation technologique que représente la numérisation des salles de manière constructive.

Les débats ont permis de poser quelques fondamentaux : la volonté d'agir collectivement et solidairement, et de trouver des réponses communes à tous. L'idée d'élargir la réflexion aux petites salles mono-écrans, qui ont les mêmes données techniques et économiques, a également été évoquée.

Deux rendez-vous ont été pris :

- avec le CNC, pour participer à la prochaine réunion du groupe de travail technique sur le numérique ;
- avec Centre Images et le festival de Vendôme, pour y organiser chaque année les Etats généraux du cinéma itinérant.



Les rencontres professionnelles Images en Région, organisées dans le cadre du Festival du film de Vendôme, ont pour ambition d'analyser avec précision les politiques territoriales en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2009, trois thèmes qui ont fait l'actualité et qui continueront à animer les débats en 2010 ont été retenus :

● Les conventions Etat-Régions 2011-2013

La rencontre a permis une réflexion sur les perspectives de coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales dans les champs du cinéma et de l'audiovisuel dans le contexte d'un calendrier politique resserré (2010 : élections régionales, 2011 : élections cantonales, 2012 : élections présidentielles, 2014 : mise en place de la réforme des collectivités territoriales), d'une mutation de la filière (passage au numérique des salles de cinéma, arrivée des grands groupes de téléphonie mobile...) et d'une évolution des pratiques culturelles des français.

● Service public et télévisions locales

Les mutations à l'oeuvre dans le secteur des télévisions locales interrogent plus que jamais la question de l'engagement des collectivités dans ces structures. Mais quelle légitimité a la puissance publique pour porter un audiovisuel public local ? Quel impact une collectivité a-t-elle en termes de gouvernance et d'éditorialité ?

● Premiers états généraux du cinéma itinérant

Alors que le projet de fonds de mutualisation n'envisage pas, pour l'heure, d'intégrer ni les établissements peu actifs ni les circuits itinérants, ces derniers se sont regroupés en collectifs et ont organisés à Vendôme leurs premiers états généraux. Les débats construits en trois temps ont montré l'importance de ces cinémas en terme d'action culturelle, d'éducation à l'image, d'aménagement du territoire, de vie associative locale, de diffusion du court métrage et ont permis de s'interroger sur le modèle économique et technique du passage au numérique pour l'itinérance.

Centre
IMAGES

